



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 11 mai 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

**OBJET :** 18 - Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique - Information

## **Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Auto et Logistique Information**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT**

### **I - Contexte**

L'enjeu de la création d'un PC sécurité-sûreté est d'améliorer et de pérenniser la sécurité du patrimoine immobilier et culturel de la Ville de Besançon, tout en conservant les missions d'ores et déjà exécutées au profit des 3 collectivités par le Parc Auto et Logistique (PAL), telles que la sécurité du Centre Technique (CT), la gestion des astreintes, des interventions ou la permanence téléphonique en dehors des heures ouvrés.

La réalisation de l'opération est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Avec une vision globale de la sécurité des bâtiments et installations, le PC permettra de répondre avec efficacité et efficience à cet objectif, avec une organisation beaucoup plus rigoureuse et efficace de la surveillance en sécurité incendie, intrusion, contrôle d'accès et vidéosurveillance du CT et de 8 établissements municipaux concernés en 1<sup>ère</sup> tranche (la Médiathèque Pierre Bayle, la bibliothèque d'étude et de conservation, le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les réserves des musées, le Théâtre et le Kursaal).

Le PC permettra aussi de sécuriser immédiatement et significativement le dispositif d'astreinte, que ce soit en termes d'astreintes techniques ou en termes d'astreintes de sécurité civile (risques naturels, etc.).

La création d'un PC sécurité-sûreté améliorera très sensiblement la surveillance du parc immobilier, et plus encore, d'un patrimoine culturel précieux et unique dans les musées et bibliothèques.

Dans une seconde tranche, le projet pourra être élargi, à effectifs constants, à la surveillance d'autres infrastructures des 3 entités (CAGB - Ville - CCAS).

### **II - Les objectifs et bénéfices attendus**

Le PC sécurité-sûreté se situera au Centre Pierre Bayle pour permettre une levée de doute rapide des alarmes. Il pourra répondre à plusieurs problématiques :

**- Sécurisation du site du Centre Technique :** la sécurité des 5 ha du CT repose actuellement sur une personne seule la nuit. Divers vols sont régulièrement constatés. Avec le PC, le CT sera vidéo-surveillé et équipé d'un contrôle d'accès. En journée, la présence d'un agent de sécurité-sûreté permettra d'assurer la sécurité, orienter et filtrer les visiteurs du CT du lundi au vendredi.

**- Sécurisation du patrimoine culturel :** centralisation des alarmes incendie et vol des équipements culturels. Surveillance à distance 7 j/7 et 24 h/24 par du personnel formé à la sécurité et professionnalisé sur ces fonctions.

- **Fiabilisation du système d'astreintes** : le point d'entrée de toutes les alertes est actuellement le gardien du CT. Celui-ci, la nuit, est seul. Il doit assurer des rondes, en même temps que relayer les alertes auprès des services d'astreinte et du cadre d'astreinte. Ce sont donc de nombreuses tâches, qui, avec un PC seront traitées avec beaucoup plus de fiabilité et de sûreté.

### III - Organisation envisagée

Le rattachement de cette équipe se fera au sein de la direction Parc Automobile et Logistique et permettra de s'appuyer sur les moyens existants dans la direction en matière de gestion administrative au quotidien des agents (gestion des congés, des absences, des formations...). Une partie des agents qui seront intégrés demain au service est déjà rattachée à la direction PAL.

Le PC sécurité-sûreté sera composé de 18 agents de catégorie C via le redéploiement de 10 postes existants (9 postes mutualisés d'ores et déjà au sein du CT et 1 poste Ville), et la création de 8 postes supplémentaires, financés également par redéploiement de moyens précédemment mobilisés par la Ville.

Pour cette raison, et pour la première phase de ce projet qui concernera la Ville, il est proposé de prévoir un avenant à la convention Agglomération/Ville/CCAS relative au PAL, définissant la prise en charge de ces postes, soit 9 postes mutualisés dont le coût est réparti selon la clé technique définie en CLECT (situation inchangée par rapport à aujourd'hui), et 9 postes à la charge exclusive de la Ville.

Les dispositions correspondantes donneront lieu à des rapports ultérieurs au Conseil Municipal, courant 2017.

Dans l'immédiat, pour avancer sur l'organisation pratique de ce dispositif, il est proposé de créer uniquement le poste de responsable du PC sécurité-sûreté relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (filière technique, catégorie C). Il sera ainsi associé au pilotage et à la gestion du dossier.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend connaissance de ce dossier.**

Préfecture du Doubs



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.